

**Membres du Conseil : 13**

**Présents : 11    Votants : 13**

**Excusés :** G. Adam pouvoir à M. Blanluet et M. Duchon pouvoir à P. Bucamp

**Le procès verbal de la séance du 27/03/2018 est approuvé à l'unanimité.**

**Toutes nos délibérations sont consultables en mairie.**



**Nos prochains rendez-vous !**

**Samedi 2 juin :** méchoui de l'Association des anciens Pompiers

**Samedi 9 juin :** récompenses des maisons fleuries à 10h30

**Vendredi 22 juin :** fête des écoles

**Samedi 23 et dimanche 24 juin :** Théâtre Jeunes / La Fraternelle

**Samedi 23 juin :** tournoi de foot organisé par La Fraternelle

**Dimanche 24 juin :** concert de l'orchestre Confluence à l'Eglise

**Dimanche 1er juillet :** Eco raid nature d'Orléans installé à la Binette

**Judi 5 juillet :** Cérémonie de remise des dictionnaires aux CM2

**Prochain Conseil Municipal**

**Mardi 3 juillet à 20 h30**

# Conseil Municipal

*Du 22 mai 2018*

## Compte-rendu

### Vie Municipale

#### 4 délibérations votées lors de la séance :

##### **- Recrutement d'un enseignant pour assurer l'étude 2 jours/semaine**

Madame le Maire expose qu'il apparaît nécessaire de procéder au recrutement d'un enseignant pour animer deux jours par semaine une étude dirigée (les lundis et jeudis) ce qui permettrait aux enfants un soutien scolaire renforcé. Le personnel communal continuerait à assurer le service d'étude les mardis et vendredis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **valide à 12 voix pour, 1 abstention** cette proposition.

##### **- Révision des tarifs périscolaires**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation ou non des tarifs des services périscolaires **pour la rentrée de septembre 2018.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité **de ne pas augmenter les tarifs de la garderie et de la cantine mais d'augmenter celui de l'étude**, du fait du recrutement d'un enseignant pour assurer **une étude dirigée.**

**Les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2018** seront les suivants :

- Cantine (Maternelle et Primaire) : 4.50 €
- Garderie matin : 2.05 €
- Garderie soir de 16h30 à 17h30 : 2.05 € / de 16h30 à 18h30 : 2.38 €
- Etude : 2.80 €

Par ailleurs, il a été constaté à plusieurs reprises que certains parents sont (très) en retard pour récupérer leur(s) enfant(s) en garderie le soir, ce qui a pour conséquence directe de désorganiser les services.

Le conseil municipal a donc décidé à l'unanimité **d'instaurer une pénalité de 5 € par enfant, facturée** en cas de dépassement d'horaires (**18 h 30 du lundi au jeudi et 18h le vendredi**).

##### **Appel de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et Fonds Unifié Logement (FUL)**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) regroupant le Fonds de Solidarité pour le Logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques.

Les communes sont sollicitées pour financer **le FUL à hauteur de 0,77 € par habitant** (soit 697.62 € pour 906 habitants) et **0,11 € par habitant pour le FAJ** (soit 99.66 €).

Par solidarité, le conseil municipal décide de proroger le financement de ces fonds pour l'année 2018 **pour un montant total de 797.28 €.**

## Vie Municipale

### FAJ et FUL suite...

A noter que **pour l'année 2017**, une seule famille Boumienne a bénéficié de ce fonds d'aide, peut-être par méconnaissance de ce dispositif.

### Demande de soutien aux épreuves hippiques à Lamotte Beuvron pour les JO Paris 2024 :

Le conseil se prononce à **5 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions**.

### Retour sur quelques commissions :

#### • Travaux

- Les travaux de transformation de « la mare des bigueilleaux » en bassin de rétention engagés en mars dernier sont **reportés en août 2018**, suite à une intervention de Loiret Nature Environnement qui impose de protéger la reproduction de la faune (grenouilles, oiseaux..).

#### • Scolaire

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) a rendu une réponse positive pour le passage à **4 jours d'école à la rentrée de septembre 2018**. Pour rappel, les nouveaux horaires d'école seront les lundis, mardis, jeudis et vendredis **de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15**.

Les services d'étude et de garderie débuteront à **16h30**. Le quart d'heure **gratuit** de récréation (16h15-16h30) sera assuré par le personnel périscolaire.

**Le mercredi et les vacances scolaires les enfants pourront être accueillis au Centre de Loisirs de Chécy.**

## Informations diverses

**Nuisances sonores et Sécurité :** A plusieurs reprises, il nous a été signalé la **présence de motos dans les Azins**. Nous rappelons que l'usage de motos sur ce domaine est strictement interdit et est **passible d'une amende, voire de la confiscation du véhicule**. Une réunion publique sera prochainement organisée à ce sujet par la Mairie en lien avec la Police Fédérale et la Gendarmerie.

Par ailleurs, il a été également signalé par des riverains la **vitesse excessive sur la commune** et particulièrement Rue de Meulin et Rue de la Petite Levée. La gendarmerie en a été informée.

**Ouverture de la maison de la distillation :** les dimanches 17 juin, 15 juillet, 19 août **de 15 h à 18 h** et le dimanche 16 septembre 2018 **de 10 h à 18 h** pour la journée du Patrimoine.

**Rappel :** la permanence téléphonique du week-end est réservée aux appels qui présentent un caractère d'urgence...!

## La vie de la commune

### Etat-civil

#### Bienvenu à...

- Charlie PECASTAY

le 22/04/18

- Sadi BONNEAU

le 11/05/18

- Layvin LAINÉ

le 16/05/18



### Baptême Civil

Edenn LEVENES le 19/05/18

Toutes nos félicitations aux parents !

\*\*\*\*

### Zoom sur ....

Les inscriptions au Centre de loisirs de Chécy pour cet été sont ouvertes jusqu'au 08 juin (inscription en mairie).

\*\*\*\*

### Un peu de civisme...!!

N'oubliez pas de **tenir en laisse votre chien** lors des promenades sur la commune et surtout pensez à ramasser les déjections...



**Horaires de tonte et d'utilisation d'objets bruyants...!**

**Les jours ouvrables :** de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

**Les samedis :** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

**Les dimanches et jours fériés :** de 10h00 à 12h00

Pour le bien de tous, merci de respecter ces horaires...